



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BIDART
(N° 201012-09)**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt et le douze du mois d'octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le six octobre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Gérard GOYA, Christine CAYZAC, Francis TAMBOURINDEGUY, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Christian BORDENAVE, Christine CALEN, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Florence POEYUSAN, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie VALDAYRON, Pierre DAGOIS, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Eric IRASTORZA, Sophie DUFLET, Manu PORTET, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ
POUVOIR**

Jean-Philippe OUSTALET a donné pouvoir à M. Francis TAMBOURINDEGUY, Michel LAMARQUE a donné pouvoir à Jeanne DUBOIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

DÉNOMINATION DE VOIES – LOTISSEMENT « DOMAINE DU POUY »

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que, faisant suite à la délivrance conjointe du permis d'aménager du lotissement « Domaine du Pouy » (situé RD 255 de Biarritz à Arbonne) avec la Commune d'Arbonne, il convient de dénommer les voies constitutives du lotissement afin de pouvoir donner leur adresse précise aux habitants lors de la livraison de leur logement.

Après avoir pris l'attache de la commune voisine, il est proposé au Conseil Municipal les noms suivants :

- l'allée en droite continuité de l'entrée débouchant sur la RD 255 porterait le nom « Allée du Pouy » ;
- l'allée à droite, se dirigeant vers le sud, porterait le nom « Allée Jean Borotra » (le principe de cette proposition ayant été validé par ses héritiers).

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide les voies du lotissement « Domaine du Pouy » conformément au plan ci-annexé :

- ***Allée du Pouy / Pouy Bidexka***
- ***Allée Jean Borotra / Jean Borotra Bidexka***

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le *15/10/20*
et publication ou notification du
20/10/2020

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza



EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».